



ALLIANCE NATIONALE DES CONSOMMATEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT (TOGO)

DIVISION DE L'ENVIRONNEMENT

Résidence SITTO, Adidoadin, Rue N°10, Immeuble 203, 03 BP: 30.676, Lomé-TOGO,

Tel: +228-336-22-89, /320-66-50, Fax: +228- 222-29-91

Email: ance-togo@cooperation.net / ebch@globalink.org

URL: www.ancetogo.globalink.org

Titre du projet: Appui a la conservation durable des populations d'hippopotames au sud-est du Togo



Photo d'Hippopotames tués dans le bassin du Mono

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Situé en Afrique Occidentale le Togo est un pays couvrant 56 600 km² pour une population d'environ 6 000 000 d'habitants. Il est classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA). Son Produit National Brut (PNB) est inférieur à 200 USD par an. La pauvreté généralisée touche 72,1 %. Cette situation affecte plus les jeunes et les couches paysannes, surtout les femmes paysannes. En effet près de 90% de la population togolaise vit de l'agriculture, de la chasse, de petit élevage et de la pêche.

Le cours inférieur du fleuve Mono sert de frontière entre le Togo et le Bénin sur environ 50 kilomètres entre les localités de Gbohoulé au nord et d'Aného au sud. La plaine d'inondation de ce fleuve dans cette région constitue une zone humide avec une forte diversité biologique animale et végétale. Des études préliminaires ont recensées dans ces écosystèmes plus de 250 espèces végétales. Au niveau des lacs, des étangs et de la lagune de la région, on note la présence d'une végétation aquatique herbacée et souvent flottante. Les espèces les plus fréquentes dans la végétation aquatique flottante sont *Leersia hexandra*, *échinochloa pyramidalis*, *Ludwigia repens*, *Ipomea aquatica*, et *Cyperus spp* etc.

Le long du fleuve mono, s'observent des galeries de forêts qui abritent les hippopotames et qui sont dominées par des espèces comme *Ficus exasperata*, *Dialium guineense*, *kola cordifolia* et *Pterocarpus santalinoïdes* etc.

Au niveau des lagunes, dominant vers le sud, des forêts de palétuviers composées d'espèces comme *Rhizophora racemosa*, *Avicenia germinans* et *Vossia cuspidata*.

Sur le plan faunistique plusieurs espèces de Crustacées, de Mollusques, de Poissons, de Reptiles, d'Amphibiens, d'Oiseaux et de Mammifères sont retrouvées dans la région.

Les espèces de poissons rencontrés dans la zone sont dominées par des espèces appartenants aux familles des *Cichlidaeae*, des *Clariidaeae* et des *Claroteidaeae*. On rencontre notamment *Sarotherodon melanotheron*, *Hemichromis fasciatus*, *Tilapia guineensis*, *Tylapia sp.*, *Clarias ebriensis*, *Clarias gariepinus*, *Chrysichtys auratus* et *Chrysichtys nigrodigitatus* etc.

On note également la présence des crocodiles (*Crocodylus niloticus*), les tortues d'eaux douces (*Kinixys sp.*), des pythons (*Python sebae*, *Python regius*), des aulacodes (*Tryonomys swinderianus*), et une diversité oiseaux d'eaux.

Dans les galeries de forêts le long du fleuve Mono, des buffles (*Syncerus caffer*), sont signalés. Dans ces mêmes forêts, dans les lacs, le Mono, les lagunes et les étangs, évolue une espèce d'hippopotame, *Hippopotamus amphibus*.

Mais cette diversité biologique et plus spécialement les hippopotames sont menacés de disparition au Togo. En effet, cette région est densément peuplé et abrite plusieurs localités riveraines du Mono comme Gbohoulé, Dzrékpo, Sikipé Afidenyon, Esse Ana, Tokpli, Essé Godjen, Sika Kondji, Agomé Glozou, Agbetsiko, Agomé Séva, Batonou, Avévé, Adame, Agbanakin, etc et une multitude de villages administrés par ces localités. La densité est passée de 296 habitants /km² en 1996 à 313 habitants/ km² en 2005. Les principales activités des habitants sont la culture, le maraîchage, la pêche, l'élevage. Plusieurs causes tant naturelles que humaines menacent la survie des populations d'hippopotames dans la région. En effet, la population des hippopotames en bassin du fleuve Mono est coupée en petits groupes isolés, de simple à cent individus. Ces petites populations sont vulnérables aux catastrophes, telles que la perte de l'habitat, la sécheresse, la montée subite du braconnage, des problèmes génétiques résultant du risque d'endogamie de sorte que les perspectives de leur survie à long terme sont une source de préoccupations.

La perte de l'habitat est le premier facteur qui menace la survie des hippopotames dans la basse pleine du Mono. En effet les fermiers transforment de plus en plus le paysage naturel des zones humides pour l'agriculture. La plaine d'inondation est systématiquement nivelée, la jachère est brûlée dans la période

sèche pour la culture vivrière et le maraîchage. Elle est en plus exploitée comme plantations de canne à sucre, de palmier à huile, et de teck. Ainsi les voies de migration des hippopotames sont mises en culture et les galeries de forêts, autres abris des hippopotames le long du fleuve sont détruites pour leurs ressources ligneuses et pour l'espace.

Sur des cours de l'eau, ont lieu les activités nocturnes de pêche qui sont également des causes majeures de stress pour les populations d'hippopotames.

Les hippopotames, bien que tolérant la perturbation humaine jusqu'à un certain degré, ne peuvent pas survivre quand l'habitat naturel devient dominé par les champs et la pêche

A l'inverse les hippopotames causes des dégâts aux récoltes depuis quelques temps. Ces dégâts sont intenses pendant la saison pluvieuse périodes pendant les hippopotames se dispersent dans la plaine d'inondation. Des enquêtes menées par l'ANCE en 2005 dans la région ont permis d'évaluer les dégâts causés par les hippopotames aux récoltes chaque année. Des dommages sur le manioc, le coton et le maïs ont été évalués le long du fleuve. Le coton représente la culture la plus détruite suivi du maïs et du manioc. Le palmier à huile, le taro, la tomate, l'oignon et le piment sont également détruits par les animaux. Les données de champ montrent qu'un fort pourcentage des récoltes (30 à 70 %) est détruit dans les 100 premiers mètres du fleuve.

La compétitivité très marquée dans l'utilisation de l'eau entre des personnes et des hippopotames mènent à une situation de conflit entre ces bêtes et les hommes.

Ils détruisent également fréquemment les filets et autres pièges pour poissons qui sont mis sur leur passage ou dans la végétation aquatique pendant leur pâturage

Plusieurs personnes ont déclarés avoir été poursuivis au moins une fois par des hippopotames sur l'eau lors de la pêche en navigant au cours de la même enquête, la voie fluviale constituant le mode de transport par excellence à travers la frontière. Les voies de migration des hippopotames traversent parfois des routes. Ceci est également à l'origine de plusieurs accidents. Des populations sont effrayées régulièrement en traversant les routes par des hippopotames allant paître. Ce genre d'accident a causé la mort d'une femme avec son bébé en octobre 2002 ont rapporté les villages au cours de nos investigations. Ces conflits récurrents pousserons les habitants des ces localités à tuer les hippopotames et ainsi menacer la survie de ces animaux déjà affecté par la réduction drastique de leurs espaces vitaux.

Pourtant aucune étude spécifique n'a été réalisée dans la zone pour connaître les paramètres biologiques et écologiques exacts des hippopotames et maîtriser également l'origine profonde des conflits entre les hippopotames et les hommes.

Les hippopotames ne sont pas des animaux de droits communs et la chasse est réglementée par plusieurs textes tant nationaux que internationaux.

Sur le plan international, les hippopotames comme toute la diversité biologique des zones humides sont protégés par la Convention de Ramsar à laquelle le Togo fait partie. De plus toute cette riche biodiversité est pris en compte et protégé par la Convention sur la Diversité Biologique. Par ailleurs les hippopotames sont des espèces menacées et en tant que telles elles sont classées dans l'annexe II du CITES c'est-à-dire des animaux menacées d'extinction immédiate par le commerce. Il est également inscrit depuis plusieurs sur la Liste Rouge de l'IUCN des espèces menacées d'extinction.

Au Togo, des mesures de conservations garantissant la sauvegarde de fait de la faune ont été prise. Ainsi sur la base de l'ordonnance n° 4 du 16 janvier 1968, de la Convention Internationale pour le Commerce des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et du principe de la liste rouge de l'IUCN établi en 1994, l'hippopotame a été théoriquement classé dans la catégorie A des espèces intégralement protégées au Togo. La mise en œuvre de cette disposition s'est d'ailleurs traduite par l'arrêté n° 002/MERF du 25 mars 2004 définissant les modalités d'application de la convention sur Commerce des Espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) au Togo.

Mais ces arrêtés ne sont pas effectivement appliqués sur le terrain et les pouvoirs publics ne se donnent pas les moyens pour surveiller ces espèces de la faune sauvage et garantir leur survie. Ainsi dans la réalité plusieurs dangers menacent la survie des populations d'hippopotames dans la zone du projet.

Le but de ce projet est d'aider à comprendre les conditions de biologiques et écologiques des hippopotames, de sorte que la terre et les zones humides puissent être aménagés aussi bien pour la conservation des populations d'hippopotames que pour activités humaines (agriculture et pêche).

B. OBJECTIFS

Objectif général : Conserver de façon durable et participative les populations d'hippopotames dans le Bassin du Mono et améliorer les conditions de vie des populations

Objectifs spécifiques

- Réaliser une étude détaillée des paramètres biologiques et écologiques des populations d'hippopotames du Bassin du Mono et cerner les dangers potentiels qui menacent les hippopotames.
- Instaurer un mécanisme de surveillance communautaire des populations d'hippopotames pour aider à la prévention et à la résolution des conflits hommes-hippopotames,
- Réduire le niveau de pauvreté des populations de la zone du projet à travers la promotion une meilleure valorisation des ressources du milieu autres que les hippopotames.

Les objectifs opérationnels auxquels ce projet se rapportent sont : inventaire et évaluation, politique et législation, y compris étude d'impact et évaluation, iintégration de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le développement durable, communautés locales, populations autochtones et valeurs culturelles, pparticipation du secteur privé, Incitations, communication, éducation et sensibilisation du public (CESP), gestion des ressources d'eau, des zones humides et des espèces des zones humides partagées, collaboration avec d'autres institutions, échange de l'expertise et de l'information, formation.

C. LES BENEFICIAIRES DIRECTS ET INDIRECTS DU PROJET

- les pêcheurs
- les éleveurs
- les chasseurs
- les maraîchers
- Les Organisations Paysannes (OP)
- les commerçants
- les femmes surtout pour l'utilisation de bois de chauffe
- Les Comités Villageois de Développement (CVD)
- Les Organisations Communautaires de Base (OCB)
- Les médias ruraux (radios communautaires, presses écrites)
- Les Services Techniques de l'Etat concernés (la Direction de la Faune et de la Chasse, la Direction des Eaux et Forêts, la Direction de l'Environnement, la Direction de l'Elevage et de la pêche, les Parlementaires et la Justice)
- Les professionnels d du tourisme
- Les ONGs oeuvrant dans la conservation des Ressources Naturelles

D. RESULTATS CHIFFRES À LA FIN PROJET

A la fin du projet les résultats probants suivants seront atteints :

- Les caractéristiques biologiques des populations d'hippopotames du bassin du Mono seront connues de même que les données démographiques et la dynamique des groupes d'hippopotames
- des différentes régions du fleuves, des différents plans d'eaux où évoluent les hippopotames ainsi que les galeries de forêts, les voies de déplacement des hippopotames, les espaces de pâturage des hippopotames seront nettement identifiés ainsi que la faune et la flore associées aux différents zones.
- L'origine profonde des conflits entre les hippopotames et les hommes sera mieux connue. Les diverses menaces qui pèsent sur la survie des hippopotames seront également connues et les modalités de gestion des conflits discutées.
- Appropriation de la conservation et de la gestion des hippopotames seront appropriés par communautés villageoises qui sont sensibilisées avec la mise au point de façon participative d'un mécanisme de prélèvement des hippopotames en réponse à la lutte contre le braconnage
- Les capacités des Services Techniques de l'État concernés seront renforcées avec de meilleures dispositions pour l'application des décrets et lois.
- Un mécanisme de surveillance communautaire des hippopotames sera mis au point avec la formation des écogardes, leur équipement et leur mise en réseau
Une carte d'affectation des sols proposée avec la mise en place d'une réserve biologique communautaire.
- Des groupements locaux sont formés et développent des activités génératrices de revenus (AGR) à faibles impacts sur la biodiversité
- Les besoins des communautés sont recensés, les réseaux locaux sont mis en place, 10 séances de formation sur le management des projets, la recherche de financement sont organisées, des projets communautaires sont identifiés et élaborés et les communautés sont rapprochées aux bailleurs identifiés pour leur valorisation
- Un répertoire de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles et des autres potentialités du milieu est disponible et publiée en vue de leur valorisation
- Les plans d'eaux sont aménagés à des fins touristiques et la région du bassin du mono connu sur le plan national des professionnels du tourisme comme destination écotouristique.

E - ACTIVITES DETAILLEES

Résultat attendu 1 : Les caractéristiques biologiques des populations d'hippopotames du bassin du Mono maîtrisées de même que les données démographiques et une meilleure compréhension de la dynamique des groupes d'hippopotames

Activité 1.1 : Réaliser un dénombrement des populations d'hippopotames dans le bassin du Mono et leurs fluctuations.

Activité 1.2 : Suivre à l'aide du système GPS les différents groupes d'hippopotames, leur taille ainsi que les migrations intergroupes pour évaluer les risques génétiques dus à l'endogamie

Activité 1.3 : Réaliser une étude de la dynamique des groupes d'hippopotames dans le bassin du Mono

Activité 1.4 : Identifier les contraintes biologiques liées à la pérennisation des populations d'hippopotames dans la zone du projet

Résultat attendu 2 : identification des différentes régions du fleuve, des différents plans d'eaux où évoluent les hippopotames ainsi que les galeries de forêts, les voies de déplacement des hippopotames, les zones de pâturage des hippopotames ainsi que la faune et la flore associées aux différents zones.

Activité 2.1 : Réaliser une étude détaillée des différents plans d'eaux, marais et forêts, biotopes des hippopotames, évaluer leurs états, leurs étendues, leurs localisations exactes et leur superficie totale

Activité 2.2 : Réaliser une étude forestière des forêts galeries le long du Mono et des îlots de forêts poches des plans d'eaux

Activité 2.3 : Réaliser une carte d'occupation saisonnière ou permanente du sol par les habitations, les activités humaines et par les populations d'hippopotames et identifier les villages les plus exposés.

Activité 2.4 : Comprendre leur utilisation des habitats et évaluer l'impact des activités humaines sur les populations subsistantes.

Activité 2.5 : Proposer un zonage pour l'aménagement des écosystèmes pour la pêche, la culture, la réserve biologique communautaire et pour l'écotourisme.

Activité 2.6 : Identifier les contraintes écologiques liées à la pérennisation des populations d'hippopotames dans la zone du projet.

Résultats attendu 3 : Origine profonde des conflits entre les hippopotames et les hommes mieux connus et tous les diverses menaces qui pèsent sur la survie des hippopotames connues et les modalités de gestion des conflits identifiées.

Activité 3.1 : Évaluer les dangers potentiels qui pèsent sur les populations d'hippopotames et les sources de conflits hommes hippopotames.

Activité 3.2 : Répertoire les types de conflits hommes hippopotames et les types de dégâts causés par les hippopotames.

Activité 3.3 : Évaluer les dégâts causées par les hippopotames au niveau des cultures et de la pêche

Activité 3.4 : Évaluer l'importance du braconnage et son impact sur la conservation des hippopotames.

Activité 3.5 : Répertoire et évaluer les accidents causés par les hippopotames dans les localités de la zone du projets

Résultats attendu 4 : appropriation du processus de la conservation et de la gestion des hippopotames par communautés villageoises qui sont sensibilisées et mise au point de façon participative d'un mécanisme de prélèvement des hippopotames en réponse à la lutte contre le braconnage.

Activité 4.1 : Éduquer informer sensibiliser les populations du bassin du Mono sur la nécessité de sauvegarder les populations d'hippopotames

Activité 4.2 : Renforcer les capacités des communautés locales sur les moyens de prévention et de résolution des conflits avec les animaux

Activité 4...3 : Renforcer les capacités en gestion et mettre en place de conseils de villageois de gestion des ressources partagées

Activité 1.4.4 : Mettre au point un mécanisme communautaire de prélèvement périodique, de partage équitable des hippopotames basé sur l'évolution de leur population.

Résultats attendu 5 : Les capacités des Services Techniques de l'État concernés renforcés et des dispositions sont prises pour l'application des décrets et lois protégeant la faune sauvage.

Activité 5.1 : Renforcer les capacités des Services Techniques de l'État concernés sur la nécessité de protéger les hippopotames

Activité 5.2 : Amener l'État à mettre en œuvre les différentes recommandations des différentes études

Activité 5.3 : Renforcer les capacités techniques des filières touristiques sur la nécessité d'impliquer la zone de projet dans les filières traditionnelles.

Résultat attendu 6 : Mécanisme de surveillance communautaire des hippopotames, mis au point par la formation des écocardes, leur équipement et leur mise en réseau. Carte d'affectation des sols proposée et mise en place d'une réserve biologique communautaire.

Activité 6.1 : Former et équiper dans chaque village des écocardes locaux pour la surveillance des populations d'hippopotames pour prévenir les conflits et lutter contre le braconnage.

Activité 6.2 : Mettre en réseau toutes les équipes d'écocardes de tous les villages pour le partage d'informations sur les braconniers, des populations d'hippopotames vulnérables ou dangereux

Activité 6.3 : Réaliser de façon participative une carte d'affectation des sols pour la culture, des plans d'eaux pour la pêche et des aires destinées aux hippopotames.

Activité 6.4 : mettre en place une réserve biologique communautaire pilote par la réglementation de l'accès et l'indemnisation des ayants droit

Activité 6.5 : Validation au cours d'un atelier de la proposition de zonage de la zone pour les activités de pêche, de culture, de réserve biologique et pour l'écotourisme.

Résultat attendu 7 : des groupements locaux développent des activités génératrices de revenus (AGR) à faibles impacts sur la biodiversité

Activité 7.1 : réaliser un inventaire des activités génératrices de revenus à faible impact sur la biodiversité porteuses dans la zone du projet

Activité 7.2 : organiser 1 séance de formation par la méthode du farmer field school sur les activités identifiées qui peuvent inclure la fabrication des savons à base de la soude, la production des bougies, la fabrication des pesticides biologiques à base de neem, des objets artisanaux, etc.

Activité 7.3 : établir des relations avec les établissements de micro-crédits

Activité 7.4 : orienter les communautés vers les institutions de micro-crédits en vue de les aider à obtenir des crédits pour la valorisation des activités apprises

Activité 7.5 : Constituer un petit fonds de micro-crédit pour appuyer des cas extrême non pris en compte par les institutions de financement

Activité 7.6 : Organiser des séances de formation par la méthode Farmer Field School (FFS), des groupements ostréicoles de la zone du projet sur les techniques modernes de production des huîtres

Activité 7.7 : Organiser des séances de formation des groupements locaux sur l'élevage des aulacodes, des lapins et autres petits mammifères comme alternative à la viande de brousse que constitue l'hippopotame

Résultat attendu 8: Les besoins des communautés sont recensés, les réseaux locaux sont mis en place, des séances de formation sur le management des projets, la recherche de financement sont organisées, des projets communautaires sont identifiés et élaborés et les communautés sont rapprochées aux bailleurs identifiés pour leur valorisation

Activité 8.1 : recenser les besoins des communautés locales dans la zone du projet

Activité 8.2 : mettre en réseau les communautés par secteur d'activité au Togo.

Activité 8.4 : identifier avec les communautés locales les projets communautaires prioritaires

Activité 8.5 : assister les communautés à monter les projets identifiés

Activité 8.6 : rapprocher les communautés aux différents bailleurs identifiés

Résultat attendu 9 : un répertoire de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles et des autres potentialités du milieu est disponible et publiée en vue de leur valorisation

Activité 9.1 : recenser les bonnes pratiques locales de gestion des ressources des ressources animales et végétales aquatiques

Activité 9.2 : étudier l'efficacité et la durabilité de ces pratiques aux moyens des activités de recherche scientifique en partenariat avec les universités du Togo

Activité 9.3 : promouvoir les valeurs et le savoir-faire local sur la gestion durable des ressources animales aquatiques à travers les divulgation au sein des communautés par des séances d'information et de démonstration

Résultats attendu 10 : Les plans d'eaux sont aménagés à des fins touristiques et la région du bassin du mono connu sur le plan national des professionnels du tourisme comme destination écotouristiques.

Activité 10. 1 : aménager des plans d'eau pour l'écotourisme.

Activité 10. 2 : Sensibiliser des professionnels de tourisme et des services techniques de l'État concernés sur le caractère écotouristique des populations d'hippopotames du bassin du mono

Activité 10. 3 : Réaliser d'une étude d'impact environnemental sur les méfaits d'une grande fréquentation de la zone.

Activité 10. 4 : former des populations locales dans les activités à caractère touristique comme la restauration, la vente des souvenirs de la région, l'organisation des promenades en barque etc.

F – CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS

ANNEE 1

	Semestre 1						Semestre 2						
Activités	Month1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Responsabilité
Activité 1 : Maîtriser les caractéristiques biologiques et des populations d'hippopotames du bassin du Mono													
Activité 1.1 : Elaborer les termes de référence pour le recruter des experts pour les études de terrain													ANCE
Activité 1.2 Réaliser les études sur le terrain													experts
Activité 1.3 : Elaborer les draft des rapports sectoriels des études													Experts
Activité 1.4 : Cerner les dangers potentiels qui menacent les populations d'hippopotames du Bassin du Mono.													Experts
Activité 1.5 : Valider les résultats des enquêtes par 3 ateliers sectoriels dans la zone du projet													ANCE+experts +autorités locales
Rapport mi-parcours													ANCE
Activité 2 : Susciter l'appropriation de la gestion et la conservation des hippopotames par les communautés locales													
Activité 2. 1 Éduquer informer sensibiliser les populations du bassin du Mono sur la nécessité de sauvegarder les populations d'hippopotames													ANCE
Activité 2. 2 Renforcer les capacités des communautés locales													ANCE
Activité 2. 3 Mettre au point un mécanisme communautaire de prélèvement périodique, de partage équitable des hippopotames													ANCE + Communautés locales
Activité 3 : Faire un Lobbying plaidoyer envers les pouvoirs publics pour l'application des textes et règlements sur la protection des hippopotames													ANCE
Activité 3.1 Renforcer les capacités des Services Techniques de l'État concernés													
Activité 3.2 Amener l'État à mettre en œuvre les différentes recommandations des différentes études													
Activité 4 : instaurer un mécanisme de surveillance communautaire des hippopotames													ANCE + Communautés

IV. METHODOLOGIE

4.1. Pour les actions de terrain

- diagnostic de terrain
- planification par objectifs, tant avec les associations locales qu'avec l'équipe projet ;
- formation par apprentissage direct sur le terrain (méthode FFS)

4.2. Pour les phases de recherche

- définition des protocoles de recherche
- soumissions des protocoles aux différents intervenants visés par la recherche
- pré-validation du protocole sur le terrain (questionnaires tests)
- réajustement et mise au point définitif
- soumission des résultats acquis aux intervenants du projet
- diffusion des résultats

4.3. Pour le fonctionnement de l'équipe projet

- processus de formation continue des différents membres du projet dans les domaines de compétences qui leur sont nécessaires (animation de réunion, formation FFS)
- management d'équipe par planification mensuelle des tâches et système de suivi évaluation permanent
- diffusion permanente des informations via des réunions mensuelles d'équipe.

4.4. Pour l'évaluation des activités du projet

- Une évaluation journalière du projet sera faite pour identifier les points positifs et les points négatifs des activités afin de corriger les erreurs avant la prochaine activité.
- Une évaluation mensuelle permet à l'équipe de faire le point sur les activités du mois, d'en tirer le bilan provisoire et déclencher la programmation de toutes les activités du mois à venir.
- L'évaluation finale consistera à l'élaboration des rapports narratifs et financiers et à l'analyse des impacts du projet.

4.6. Pour la communication des résultats du projet

- Obtention de l'adhésion des communautés locales
- Implication effective de ces communautés à tous les niveaux
- Renforcement des capacités techniques des communautés et des services technique de l'Etat concernés
- Pousser les communautés à l'action : action pour l'amélioration de la réglementation, la mise en jeu de la responsabilité, etc.

4.7. Les règles de base

- ✓ La prise en compte de l'aspect genre à tous les degrés de planification
- ✓ La promotion de l'approche participative (implication des communautés locales à tout le processus de planification)

- ✓ Adoption de la méthode Champ Ecole Paysan (CEP) pour le transfert des technologies aux communautés locales

IV. IMPACT DU PROJET

Impact dans la mise en œuvre des accords nationaux et internationaux

Ce programme permettra la mise place des textes d'application des conventions internationales dont le Togo fait partie. Il s'agit entre autre de la Convention sur la Diversité Biologique, de la Convention de Ramsar sur les Zones Humides et de la Convention International sur le commerce des espèces de faune sauvage (CITES). Ce projet permettra également à travers le renforcement des capacités des services techniques de l'Etat l'application effectives des textes visant la sauvegarde des faunes sauvages tels l'arrêté n°002IMERF du 25 mars 2004 définissant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) au Togo. a un nouveau regard aux écosystèmes. Les écosystèmes des zones humides contiennent un spectre de la diversité biologique végétale et animale. Les espèces animales et végétale rencontrées dans la zone de projet sont menacées de disparition. Le programme aidera à résoudre partiellement cette situation alarmante.

Le programme réduira également extrêmement la pauvreté des communautés locales dans cette zone par la promotion du revenu produisant des activités. En effet, la pauvreté généralisée touche en effet 72.1 % de la population de cette zone comprenant 57.6 % dans la pauvreté extrême. Cette situation affecte plus les jeunes avec un taux du chômage de 70%, particulièrement dans les zones rurales.

Impact sur les groupes cibles

Le projet assurément améliorera les conditions des populations locales. En effet la maîtrise de la prévention des conflits diminuera les accidents. La promotion d'autres activités génératrices de revenu amélioreront sensiblement les conditions de vie des populations et réduiront leur situation d'extrême pauvreté. À la fin du projet, tous les villages de bénéficiaire auront atteint un niveau appréciable d'auto approvisionnement en protéines animales. Le taux de pauvreté extrême qui touche maintenant 72,1 % de la population selon le rapport de la banque mondiale de juillet 2001 diminuera la fin du projet.

Le projet permettra également pour renforcer les capacités techniques des organismes de base de la Communauté, des organismes de fermier, des O.n.g.s, de services techniques de l'état, de professeurs et de radios de la communauté sur les méthodes de conservation soutenable des ressources animales. Grâce à la mise en place d'un mécanisme de prélèvement et de partage équitable des ressources animales, on assistera à la baisse du braconnage. Ces groupes cibles renforcées deviendront les relais importants pour la promotion de la gestion durable des populations d'hippopotames

Les services techniques de l'état auront également leurs capacités et leurs moyens d'interposition renforcés sur la gestion durable des populations d'hippopotames. Ce renfort leur permettra d'être plus efficaces et réalistes dans le développement des politiques et d'autres mesures institutionnelles et légales.

Impact en bref et le long terme

L'ANCE continuera ses actions d'éducation et d'information sur la base de ressources propres et de fonds venant des contributions de ses membres. Les destinataires du projet pourraient également agir de concert pour favoriser les méthodes durables de conservation et de gestion des hippopotames par la soumission aux projets.

De la même manière, la protection des hippopotames étant aujourd'hui une priorité pour le gouvernement du Togo, l'Etat par ses services techniques, pourra lancer des projets semblables sur ses ressources propres ou par l'aide de la coopération bilatérale ou multilatérale.

L'approche participative développée et utilisée permet l'appropriation du projet par les communautés de base.

Les résultats positifs atteints forceront le gouvernement à prendre des mesures législatives et légales pressantes pour une conservation durable des hippopotames au Togo.

V. EFFETS MULTIPLICATEURS DES RESULTATS DE PROJET

Le succès de ce projet permettra sa prolongation dans d'autres localités. D'ailleurs, ce projet donnera une nouvelle motivation aux initiatives de protection des mammifères aquatiques en général et des hippopotames.

La mise en place de la réserve communautaire de conservation des hippopotames permettra une meilleure reproduction des animaux pour faciliter et accélérer une repopulation de la zone.

Les hippopotames avec leur diversité animale associée et la biodiversité végétale de ces zones humide favoriseront l'écotourisme dans la région.

VI. CADRE ORGANISATIONNEL DU PROJET

-L'équipe du projet

- Un Comité spécifique de coordination sera affecté au projet. Il sera composé de :
 - 1 Coordinateur Général,
 - 1 Économiste/Planificateur (Chargé du Volet valorisation des ressources),
 - 1 Secrétaire Comptable,
 - 5 Animateurs Ruraux (choisis dans les communautés de base)
- Les programmes d'actions seront définis de commun accord avec les Communautés de Base dans la zone du projet, de même que la mise en œuvre du projet.
- Le suivi et l'évaluation des activités seront faits par un comité de 3 membres dont 1 membre de l'ANCE (Togo), 1 représentant nommé par les OCBs de la zone du projet et 1 représentant nommé par les Comités Villageois de Développement (CVD).
- la gestion financière et comptable sera faite par le Comité du Projet sous le regard du Comité de suivi/évaluation et du secrétariat- comptabilité.
- la gestion du personnel sera assurée par le Secrétariat-compabilité du projet.
- la communication sur le projet, les actions réalisées et les résultats obtenus sera faite conjointement par le comité de pilotage du projet, l'ANCE (Togo), et les autres partenaires au projet (OCB, radios communautaires, etc.)

- La recherche

Cinq chercheurs de haut niveau issu des institutions de recherche au Togo ou à l'étranger seront chargé des études. Il sera composé de :

- un spécialiste en faune
- un Botaniste Forestier
- un Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG)
- un Socio-anthropologue
- un Géographe / Cartographe

Les différentes formations seront assurées par des formateurs sur la base de leur compétence dans le domaine dans le quel se déroule la formation.

Les collaborations prévues sont :

- Faculté des Sciences
- Direction de l'Océanographie et de la pêche maritime
- Plan d'Action Forestier Nationaux
- Point Focal National Convention Ramsar sur les Zones Humides
- Réseaux des Journalistes Environnementaux
- Les autres ONGs intéressées par la protection des hippopotames

VII. BUDGET (VOIR FICHER EXCEL)